





Commune de  
**ARRIGAS**  
(GARD)

CARTE COMMUNALE 2/2

Dossier  
Approuvé

ech  
1/1000<sup>e</sup>

 Zone où les constructions sont autorisées  
 Zone inondable d'après l'étude hydrogéomorphologique  
 Emprise de 20m part et d'autre des cours d'eau et emprise de 10m inconstructible pour risque d'érosion des berges  
 Nouvelles constructions ne figurant pas sur le cadastre

Jacqueline VINCENT  
Architecte 894  
30790 Doubrès

La géométrie des fonds de plan, la position des constructions sont données à TITRE INDICATIF.  
Elles n'engagent en aucun cas la responsabilité de l'auteur du plan.  
Les limites de zones correspondent en général à des limites concrètes (limites cadastrales, chemins, cours d'eau...) elles peuvent être interprétées à quelques dizaines de mètres près.